



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés liées au recours à Parcoursup pour le recrutement dans les IFSI

Question écrite n° 23225

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur les difficultés liées au recours à Parcoursup pour le recrutement des élèves infirmiers et infirmières. En 2019, les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) ont été amenés à sélectionner leurs candidats *via* Parcoursup et non plus par la voie du concours d'entrée. Cette nouvelle voie d'accès a suscité un très vif engouement avec 1,5 million de vœux et sous-vœux émis pour le diplôme d'infirmier soit près de 10 % du total des vœux, sans pour autant que ne soient modifiées les capacités d'accueil des différents établissements. Face à cette forte demande, de nombreux candidats, pourtant très motivés à intégrer la formation en soins infirmiers et disposant de bons dossiers, voire pour certains de stages déjà effectués en milieu médical, se sont vus placés sur liste d'attente. Ces derniers déplorent le manque de transparence dans les critères de sélection ainsi que dans les grilles de notation. Pour certains, ce nouveau mode de sélection ne sera pas sans conséquence pour leur avenir professionnel. Aussi, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour assurer une meilleure transparence dans les critères de sélection retenus. Il souhaite également savoir si des mesures seront prises, afin d'améliorer le recrutement dans les IFSI *via* Parcoursup. Enfin, il l'interroge sur les solutions qui pourront être envisagées pour les candidats refoulés et notamment ceux qui souhaitent à nouveau candidater à cette formation en 2020.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23225

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2019](#), page 8415

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)